## République Française \*\*\*\*\* Département de l'Aube

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Bar-sur-Aube

\*\*\*\*

**SEANCE DU 27 Septembre 2022** 

Nombre de Membres				
Membres en exercice	Présents	Votants		
27	26	26		

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept Septembre à dixneuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Date de convocation 21 Septembre 2022

Présents: Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD. Evelvne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA. Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN. Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE. Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, **Pascale** Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET. Jean-Baptiste SCHREINER, SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN. Lucienne WOJTYNA.

Date de publication 4 Octobre 2022

Absente: Katty CLAYES TAHKBARI.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 11 27092022

## N°11 : ADMISSIONS EN NON VALEUR Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Le rapporteur informe le conseil municipal sur l'impossibilité de recouvrer des créances pour un montant de 519.80 €. Madame la trésorière de Bar-sur-Aube a transmis un état de demande d'admissions en non-valeur. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient, pour régulariser la situation budgétaire de la commune, de les admettre en non-valeur.

Considérant l'avis favorable des commissions des finances et ressources humaines du 20 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

• APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 519.80 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public :

Admission en non-valeur				
Exercice	N° titre	Montant	Services concernés	
	iste 5457490	331/2019 - de	mande du 17-06-22	
2019	615	150,00€	Escorte convoi exceptionnel	
		Demande du 29	7-06-22	
2019	30	200,00€	Escorte convoi exceptionne	
2019	95		Escorte convoi exceptionne	
		Demande du 01	-07-22	
2018	454	19,80 €	restauration scolaire	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



Simone DEVAUX, secrétaire de séance

AUBE AUBE

Mull